



Politique d'éducation inclusive et de besoins éducationnels spéciaux

Politique d'éducation inclusive et de besoins éducationnels spéciaux de l'École secondaire de l'île

« Les gens ont quelque chose en commun : ils sont tous différents »

Robert Zend

Mai 2020

Politique des besoins éducationnels spéciaux de l'École secondaire de l'Île

Vision de l'établissement (extrait du projet éducatif de l'établissement) :

L'École secondaire de l'Île veut être le milieu propice où tous, personnel et élèves, développent des habiletés scolaires, professionnelles, personnelles et sociales leur permettant d'être engagés dans leur milieu scolaire tout en étant des citoyens rayonnants dans leur milieu social. Dans cet effort, l'école se veut inclusive, exempte de violence sous toutes ses formes et ouvertes sur le monde.

Déclaration de l'intention de la politique

Le PÉI de l'École secondaire de l'Île offre un programme enrichi qui répond à la fois aux exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec (MEES), de l'Organisation du baccalauréat international (BI) et de la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie (SÉBIQ). Le programme peut accueillir jusqu'à 604 élèves issues des bassins territoriaux de l'École secondaire de l'Île et de L'École secondaire Mont-Bleu. Les élèves de 6^e année sont sélectionnés suite à l'analyse des résultats du dernier bulletin de la 1^{ère} année et de la 2^e année du 3^e cycle du primaire.

Les élèves ayant un plan d'intervention élaboré par l'équipe de l'école primaire sont autorisés à bénéficier des mesures adaptatives inscrites dans ce dernier lors de la passation de l'examen d'admission.

Les élèves sélectionnés démontrent des capacités à concilier les exigences d'enrichissement et d'engagement du programme. Cependant, en cours de parcours, un élève qui présenterait des difficultés d'intégration, de comportement ou d'apprentissage sera signalé selon la procédure en place (voir la page 2 du présent document) et des mesures d'aide pourront être consignées à un plan d'intervention personnalisé. De plus, un suivi avec l'orthopédagogue ou un autre professionnel (éducatrice spécialisée, travailleuse sociale ou psychoéducatrice) pourra être prescrit, afin de soutenir l'élève dans ses apprentissages.

Encadrements locaux et nationaux à respecter

Le MEES prévoit, lorsque nécessaire, la mise en place de mesures adaptatives à l'élève handicapé ou en difficulté de réussir. Le plan d'intervention personnalisé est centré sur les besoins de l'élève et permet de planifier, d'organiser et de mettre en œuvre la démarche d'intervention. L'élaboration du plan d'intervention personnalisé est faite dans un esprit de concertation entre les parents, l'élève et les différents intervenants de l'équipe-école.

Procédure de signalement et de suivi de l'élève à risque :

- 1- L'enseignant offre des mesures de soutien à l'élève en difficulté (récupérations, rencontres individuelles, communication avec les parents)
- 2- Au besoin, l'enseignant signale formellement l'élève à risque à la direction adjointe et l'orthopédagogue.
- 3- L'équipe-école procède à une étude de cas.
- 4- Selon les besoins, des références sont faites (évaluation en psychologie, rencontre avec le technicien en éducation spécialisé ou rencontre avec l'orthopédagogue)
- 5- Au besoin, un plan d'intervention est mis en place suite à une consultation avec l'élève, les parents, les enseignants.
- 6- Le plan d'intervention de l'élève est révisé minimalement à 2 reprises pendant l'année scolaire.
- 7- Selon les besoins des élèves, des formations, des rencontres avec l'équipe-conseil de la commission scolaire et du soutien de l'orthopédagogue ou du technicien en éducation spécialisé sont offerts aux enseignants. (Formations TDAH, information sur le syndrome d'Asperger)

Bibliographie

ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE, «Normes et modalités d'évaluation des apprentissages», 2011, Gatineau (Qc), <http://ile.cspo.qc.ca/wp-content/uploads/2014/03/normesModalites.pdf> (17 mars 2015)

ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE, « Plan intégrateur du plan de réussite et de la stratégie d'intervention Agir autrement. », 2014, Gatineau (Qc), <http://ile.cspo.qc.ca/formulaires/Planintegrateur.pdf> (13 mars 2015)

ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE, « Projet éducatif 2019-2022 », 2019, Gatineau (Qc), <http://ile.cspo.qc.ca/wp-content/uploads/2019/06/Projet-%C3%A9ducatif-2019-2022.pdf> (7 avril 2020)

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Site web du BI, 2005, www.ibo.org (13 mars 2015)

Documents de travail

Ministère de l'Éducation du Québec, Le cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention, Le plan d'intervention au service de la réussite, 2004

Organisation du Baccalauréat international, Directives d'élaboration d'une politique linguistique, Cardiff (Pays de Galles), Organisation du Baccalauréat international, 2008, 5 pages.

Organisation du Baccalauréat international, Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique. Cardiff (Pays de Galles), Organisation du Baccalauréat international, 2014, 152 pages.

Organisation du Baccalauréat international, Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes. Cardiff (Pays de Galles), Organisation du Baccalauréat international, 2014, 49 pages